

## SOLUTIONS D'ASSURANCE BMS POUR VOUS ET VOTRE ENTREPRISE

**CETTE DEMANDE CONCERNE LA PÉRIODE DE COUVERTURE DU 31 OCTOBRE 2025 AU 31 OCTOBRE 2026.**

Nom du demandeur :

---

Adresse :

---

Ville :

Prov / Terr :

Code postal :

---

Téléphone :

---

Courriel :

---

\*Veuillez informer BMS de tout changement de vos coordonnées afin de continuer à recevoir les informations relatives à votre assurance.

Remarque : Cette couverture n'est disponible que pour les membres domiciliés au Canada. Veuillez confirmer que vous comprenez et acceptez les conditions d'admissibilité. ☐

Renouvelez-vous cette police d'assurance?

☐ Oui ☐ Non

Si vous renouvelez votre police d'assurance après sa date d'expiration et en dehors de la période de renouvellement, veuillez confirmer que vous comprenez que la date d'entrée en vigueur de cette police sera la date à laquelle le paiement sera reçu et la police finalisée. ☐

### Renseignements sur le membre

Pour pouvoir bénéficier de cette police d'assurance, vous devez être membre de l'une des associations provinciales ou territoriales de travailleurs sociaux désignées ou être membre affilié de l'ACTS. Si vous n'êtes pas membre, cette police est nulle et non avenue. Sélectionnez l'association provinciale ou territoriale dont vous êtes membre.

NOTEZ : Il ne s'agit pas de votre organisme de réglementation, sauf si vous êtes membre du Manitoba College of Social Workers, du Nova Scotia College of Social Workers ou du Newfoundland and Labrador College of Social Workers.

Veuillez confirmer que vous comprenez les conditions d'admissibilité. ☐

Nom de l'association provinciale ou territoriale de travailleurs sociaux :

---

Numéro de membre :

---

### Renseignements sur la partie proposante

Lorsque vous fournissez des services, pour que votre assurance s'applique, vous devez vous conformer à toutes les réglementations professionnelles en vigueur dans votre province ou votre territoire (p. ex. la province où vous

résidez) et dans la province ou le territoire où se trouve votre patient. La police d'assurance responsabilité professionnelle de l'ACTS s'applique aux services fournis au Canada et dans le monde entier, et intervient en cas de réclamations présentées et défendues au Canada.

Veuillez confirmer que vous comprenez les conditions de l'assurance. ☐

Au cours des cinq dernières années, une demande d'assurance responsabilité civile professionnelle, ☐ Oui ☐ Non assurance responsabilité civile générale ou assurance de biens a-t-elle déjà été refusée, annulée ou renouvelée?

Si oui, veuillez fournir des détails.

Une réclamation/plainte ou un procès concernant la responsabilité professionnelle ou la ☐ Oui ☐ Non responsabilité civile générale a-t-il(elle) été déposé(e) contre vous/votre entreprise, ou une telle réclamation est-elle actuellement en cours contre vous/votre entreprise et/ou avez-vous déposé une réclamation concernant les biens?

Si oui, veuillez fournir des détails.

Avez-vous connaissance de faits, de circonstances ou de situations qui pourraient raisonnablement ☐ Oui ☐ Non donner lieu à une réclamation contre vous/votre entreprise?

Si oui, veuillez fournir des détails.

Vous ou votre entreprise avez-vous fait l'objet d'allégations de négligence professionnelle, par écrit ☐ Oui ☐ Non ou verbalement, au cours des cinq dernières années?

Si oui, veuillez fournir des détails.

## Renseignements sur l'entreprise

Remplissez cette section que pour ou au nom de votre propre entreprise. **Ne remplissez pas** cette section pour le compte ou au nom de l'entreprise d'une autre personne ou d'une entreprise pour laquelle vous êtes employé ou sous contrat.

Possédez-vous votre propre nom commercial sous lequel vous fournissez des services ☐ Oui ☐ Non professionnels?

Dans l'affirmative, veuillez indiquer le nom principal de l'entité ou de l'entreprise (veuillez énumérer tous les noms d'exploitation liés à l'entreprise).

Entité / Nom commercial :

Adresse du lieu (si différente de celle ci-dessus) :

Ville :

Prov / Terr :

Code postal :

Êtes-vous la seule personne à travailler pour votre entreprise?  
Si non, veuillez fournir des détails.

☐ Oui ☐ Non

Exploitez-vous plus d'une entité pour laquelle vous avez besoin d'une protection?  
Si oui, veuillez fournir des détails.

☐ Oui ☐ Non

## Assurance responsabilité professionnelle / assurance responsabilité civile générale / assurance des biens

### Assurance responsabilité professionnelle : Police basée sur la date des réclamations

L'assurance responsabilité professionnelle vous protège contre toute responsabilité ou allégation de responsabilité liée à des blessures ou des dommages résultant d'un acte de négligence, d'une erreur, d'une omission ou d'une faute professionnelle découlant des activités professionnelles que vous exercez à titre de travailleur social. Votre police d'assurance intervient également si une plainte est déposée contre vous auprès de votre organisme de réglementation du travail social (Ordre).

#### Détails de la couverture :

|                                                                                                  |                                                                                |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------|
| Responsabilité professionnelle                                                                   | Jusqu'au montant de garantie sélectionné                                       |
| Frais disciplinaires (y compris les dépenses accordées et le tribunal des droits de la personne) | <b>LIMITE AUGMENTÉE</b> - 250 000 \$ par réclamation / agrégé                  |
| Frais de défense pour un acte criminel présumé Remboursement (à l'exclusion des abus)            | <b>LIMITE AUGMENTÉE</b> - 200 000 \$ par réclamation / agrégé                  |
| Frais de défense pour les abus                                                                   | 1 000 000 \$ agrégé                                                            |
| Assignation à comparaître                                                                        | <b>NOUVEAU SOUS-LIMITE</b> - 10 000 \$ par réclamation / agrégé                |
| Territoire de couverture                                                                         | Dans le monde entier ; pour les réclamations présentées et défendues au Canada |

### Responsabilité civile générale : Police basée sur l'événement

L'assurance responsabilité civile générale vous protège contre les réclamations découlant des blessures ou de dommages matériels que vous pourriez causer à une autre personne en raison de vos opérations et/ou de vos locaux. Par exemple, un client peut glisser et tomber sur un sol mouillé dans vos locaux ou vous pouvez accidentellement causer des dommages matériels lors d'une visite à domicile.

#### Détails de la couverture :

|                                             |                                                               |
|---------------------------------------------|---------------------------------------------------------------|
| Responsabilité civile générale              | 5 000 000 \$ par événement / agrégé                           |
| Blessures corporelles et dommages matériels | 5 000 000 \$ par événement / agrégé                           |
| Responsabilité civile des locataires        | <b>LIMITE AUGMENTÉE</b> - 1 000 000 \$ par événement / agrégé |
| Frais médicaux                              | <b>LIMITE AUGMENTÉE</b> - 75 000 \$ par personne              |

### Assurance du contenu, la criminalité et des revenus d'entreprise

**Le contenu** comprend les articles habituels d'un bureau, notamment les bureaux, les chaises, les classeurs et les ordinateurs, ainsi que tout inventaire, toute amélioration et tout aménagement dont vous êtes responsable. Si vous prévoyez effectuer des rénovations dans vos bureaux pendant la durée du contrat, veuillez communiquer directement avec BMS au 1-844-588-7747.

**La garantie contre la criminalité** protège contre les pertes financières dues à la malhonnêteté, à la fraude ou au vol d'argent, de titres ou d'autres biens appartenant au bureau ou à la clinique.

L'assurance **perte de revenus** couvre la perte de revenus résultant d'une perte physique directe ou d'un dommage physique direct aux locaux causé par un risque assuré (par exemple, un incendie).

**Détails de la couverture :**

|                     |                                             |
|---------------------|---------------------------------------------|
| Contenu             | 50 000 \$ (limites supérieures disponibles) |
| Revenu d'entreprise | 1 000 000 \$                                |
| Criminalité         | <b>LIMITE AUGMENTÉE – 15 000 \$</b>         |

**Franchises :**

|                      |                                           |
|----------------------|-------------------------------------------|
| Tous risques         | 500 \$                                    |
| Refoulement d'égout  | 2 500 \$                                  |
| Inondations          | 25 000 \$                                 |
| Tremblement de terre | 3 % ou 100 000 \$ minimum                 |
| Criminalité          | 500 \$                                    |
| Revenu d'entreprise  | 24 heures et 500 \$ de dommages matériels |

|                | Limite                                                                                                             | Prime annuelle                  |
|----------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------|
| <b>Plan I</b>  | Assurance responsabilité professionnelle individuelle<br>5 000 000 \$ par réclamation / 5 000 000 \$ agrégé annuel | <input type="checkbox"/> 132 \$ |
|                | Assurance responsabilité civile générale<br>5 000 000 \$ par événement / 5 000 000 \$ agrégé annuel                |                                 |
| <b>Plan II</b> | Assurance responsabilité professionnelle individuelle<br>5 000 000 \$ par réclamation / 5 000 000 \$ agrégé annuel | <input type="checkbox"/> 776 \$ |
|                | Assurance responsabilité civile générale<br>5 000 000 \$ par événement / 5 000 000 \$ agrégé annuel                |                                 |
|                | Contenu - la couverture est soumise à une clause de coassurance de 90 %)                                           |                                 |
|                | Criminalité – 15 000 \$                                                                                            |                                 |
|                | Revenu d'entreprise – 1 000 000 \$                                                                                 |                                 |

**Possibilité d'augmenter le montant de garantie de l'assurance responsabilité professionnelle**

| Limite                                             | Coût annuel |
|----------------------------------------------------|-------------|
| 7 000 000 \$ par réclamation / 8 000 000 \$ agrégé | 64 \$       |

Voulez-vous augmenter le montant de garantie de votre assurance responsabilité professionnelle individuelle à 7 000 000 \$ par réclamation/8 000 000 \$ agrégé? ☐ Oui ☐ Non

## Plan 2 – Couverture supplémentaire

Avez-vous besoin d'une limite de contenu plus élevée? Pour tenir compte de l'inflation, les assureurs vous recommandent d'augmenter le montant de garantie requis pour le contenu à assurer d'au moins 3.5%.

☐ Oui ☐ Non

| Limite             | Coût annuel                        |
|--------------------|------------------------------------|
| 100 000 \$         | <input type="checkbox"/> 191 \$    |
| 150 000 \$         | <input type="checkbox"/> 290 \$    |
| 200 000 \$         | <input type="checkbox"/> 380 \$    |
| Plus de 200 000 \$ | <input type="checkbox"/> Référence |

Avez-vous besoin d'une assurance contenu/criminalité/perte de revenus pour un deuxième site?

☐ Oui ☐ Non

Si oui, veuillez sélectionner une option ci-dessous.

| Limite             | Coût annuel                        |
|--------------------|------------------------------------|
| 50 000 \$          | <input type="checkbox"/> 100 \$    |
| 100 000 \$         | <input type="checkbox"/> 191 \$    |
| 150 000 \$         | <input type="checkbox"/> 290 \$    |
| 200 000 \$         | <input type="checkbox"/> 380 \$    |
| Plus de 200 000 \$ | <input type="checkbox"/> Référence |

Adresse du deuxième emplacement :

Ville :

Prov / Terr :

Code postal :

Avez-vous besoin d'une assurance contenu/criminalité/perte de revenus pour un site supplémentaire?

☐ Oui ☐ Non

## Bris d'équipement / Chaudière et machines

**Cet ajout n'est disponible que si le plan II est sélectionné** et offre une couverture pour la perte physique directe ou les dommages causés aux biens couverts dans les locaux assurés, causés par ou résultant d'une panne d'équipement.

Le matériel comprend :

1. En règle générale, tout le contenu habituel de l'entreprise de l'assuré, y compris le mobilier, les accessoires, les machines, les outils, les ustensiles et les appareils, à l'exception du ou des bâtiments et du stock;

2. Les biens similaires appartenant à autrui que l'assuré a l'obligation de maintenir assurés ou dont il est légalement responsable.

Avez-vous besoin d'une garantie bris d'équipement?  
Si oui, veuillez sélectionner une option ci-dessous.

☐ Oui ☐ Non

| Limite             | Coût annuel                        |
|--------------------|------------------------------------|
| 50 000 \$          | <input type="checkbox"/> 114 \$    |
| 100 000 \$         | <input type="checkbox"/> 138 \$    |
| 150 000 \$         | <input type="checkbox"/> 221 \$    |
| 200 000 \$         | <input type="checkbox"/> 252 \$    |
| Plus de 200 000 \$ | <input type="checkbox"/> Référence |

#### Couverture du bâtiment / de l'unité en copropriété

Êtes-vous propriétaire de l'immeuble ou du logement en copropriété où se trouve votre entreprise et pour lequel vous avez besoin d'une assurance des bâtiments commerciaux? Veuillez noter que nous ne fournissons pas de couverture pour les propriétés résidentielles.

☐ Oui ☐ Non

#### Règle proportionnelle (applicable à ceux qui souscrivent au plan II)

La clause de règle proportionnelle est une pénalité imposée à l'assuré par l'assureur pour avoir sous-déclaré/déclaré/assuré la valeur de biens corporels ou de revenus professionnels. La pénalité est basée sur un pourcentage indiqué dans la police et sur le montant sous-déclaré. Dans la présente police, la règle proportionnelle exigée est de 90 %. Par exemple :

Si la valeur du contenu que vous assurez est de 150 000 \$ et que la police contient une clause de règle proportionnelle de 90 %, cela signifie que vous devez souscrire une couverture d'au moins 135 000 \$. Si vous ne souscrivez qu'une couverture de 100 000 \$ et que vous subissez un sinistre de 100 000 \$, la compagnie d'assurance vous versera une indemnité calculée selon la formule suivante :

Montant de l'assurance en place % du montant de l'assurance qui aurait dû être en place x montant de la perte = montant payé, moins toute franchise.

Par exemple:  $(100\,000 \$ \div (150\,000 \$ \times 90 \%)) \times 100\,000 \$ = 74\,074 \$$  Indemnisation pour perte (moins franchise)

BMS recommande que vos valeurs assurables soient revues et évaluées de manière appropriée afin de s'assurer que vous achetez le bon contenu et les bonnes limites de propriété.

Toutes les pertes sont soumises à une franchise, qui est déduite du montant de l'indemnisation. ☐

#### Assuré(s) additionnel(s)

Ne remplissez cette section que si vous êtes contractuellement tenu d'ajouter un Assuré supplémentaire à votre police d'assurance responsabilité civile générale.

L'ajout d'un assuré offre une assurance responsabilité limitée au tiers assuré additionnel, mais seulement en ce qui a trait à la responsabilité générale découlant de vos activités ou de votre occupation. Veuillez noter que tout assuré additionnel doit avoir sa propre assurance responsabilité civile générale.

Je comprends et j'accepte les conditions décrites ci-dessus. ☐

Nom :

Adresse :

Ville :

Prov / Terr :

Code postal :

### Bénéficiaire(s) (de l'indemnité)

Ne remplissez cette section que si vous êtes contractuellement tenu d'ajouter un bénéficiaire de l'indemnisation à votre police d'assurance des biens.

Un bénéficiaire est une entité tierce qui a droit à tout ou partie du règlement du sinistre pour les biens endommagés dans lesquels il a un intérêt assurable (p. ex. une société de location). Votre montant de garantie pour le contenu doit englober la valeur de la propriété louée.

Je comprends et j'accepte les conditions décrites ci-dessus. ☐

Nom :

Adresse :

Ville :

Prov / Terr :

Code postal :

## Zoothérapie/thérapie assistée par les chevaux

Zoothérapie/thérapie assistée par les chevaux

☐ Prime annuelle de 100 \$

Thérapie assistée par les chevaux, **incluant la monte à cheval**

☐ Prime annuelle de 500 \$

### Conditions :

Le dresseur doit être présent à tout moment ou l'assuré doit être un dresseur qualifié. Les services doivent être fournis dans un espace clos (par exemple, une arène, un enclos).

Si votre organisme de réglementation a défini des qualifications ou des normes de pratique applicables à la zoothérapie, vous devez vous y conformer.

La police est étendue pour offrir une couverture pour la thérapie assistée par les animaux ou la thérapie assistée par les chevaux lorsqu'elle est dispensée dans le cadre de vos fonctions de travailleur social. La couverture ne s'applique pas aux réclamations liées à l'agriculture ou aux réclamations qui ne font pas partie de vos services professionnels.

Souhaitez-vous ajouter une protection pour vos services de zoothérapie/thérapie assistée par les chevaux? ☐ Oui ☐ Non

Si oui, dans le cadre de vos services de thérapie assistée par les chevaux, les clients montent-ils les chevaux? ☐ Oui ☐ Non

## NOUVEAU! Responsabilité civile professionnelle / responsabilité civile générale pour d'autres services professionnels

Votre police responsabilité civile professionnelle /responsabilité civile générale d'ACTS vous protège contre les réclamations découlant d'activités exercées dans le cadre de votre pratique en tant que travailleur social. Votre police vous défend également contre les plaintes déposées auprès de l'organisme provincial ou territorial de réglementation des travailleurs sociaux.

S'il est également le cas que :

- Vous fournissez des services qui ne relèvent pas du champ d'activité d'un travailleur social (tel que défini par votre organisme provincial ou territorial de réglementation des travailleurs sociaux) et/ou
- Que vous êtes membre d'un organisme qui supervise votre pratique professionnelle, autre que celui qui réglemente les travailleurs sociaux (par exemple, un autre organisme de réglementation professionnelle ou une association/organisation chargée de la certification ou de la supervision disciplinaire, autre que pour les services de travail social)

Vous pourriez envisager de souscrire à une couverture supplémentaire pour répondre aux réclamations ou aux plaintes qui pourraient découler de ces autres services.

Fournissez-vous des services professionnels en dehors du champ d'activité d'un travailleur social ou êtes-vous membre d'une organisation qui supervise votre pratique non liée au travail social et pour laquelle vous avez besoin d'une couverture d'assurance responsabilité civile professionnelle /responsabilité civile générale? ☐ Oui ☐ Non

Si oui, veuillez compléter la section ci-dessous.

### Aperçu de la couverture

Limites de la police : partagés avec les montants de garantie de la police d'assurance responsabilité professionnelle individuelle/assurance responsabilité civile générale.

|                                     |                                 |
|-------------------------------------|---------------------------------|
| Moins de 40 % du total des services | Prime annuelle <b>de 50 \$</b>  |
| 41 % à 75 % du total des services   | Prime annuelle <b>de 100 \$</b> |
| Plus de 76 % du total des services  | <b>Référence</b>                |

Veuillez sélectionner l'autre service professionnel pour lequel vous souhaitez souscrire une couverture :

| Modalité                    | Moins de 40 % du total des services | 41 % à 75 % du total des services | Plus de 76 % du total des services |
|-----------------------------|-------------------------------------|-----------------------------------|------------------------------------|
| Psychothérapie / counseling | <input type="checkbox"/>            | <input type="checkbox"/>          | <input type="checkbox"/>           |
| Coaching de vie             | <input type="checkbox"/>            | <input type="checkbox"/>          | <input type="checkbox"/>           |
| Médiation familiale         | <input type="checkbox"/>            | <input type="checkbox"/>          | <input type="checkbox"/>           |
| Art-thérapie                | <input type="checkbox"/>            | <input type="checkbox"/>          | <input type="checkbox"/>           |



Autre (veuillez fournir des détails):

☐☐☐

## Assurance responsabilité professionnelle des entités juridiques et assurance responsabilité civile générale

Elle est recommandée aux entreprises dont d'autres professionnels travaillent pour ou au nom de l'entreprise et/ou facturent sous le nom de l'entreprise.

En tant que propriétaire unique et si vous êtes la seule personne travaillant pour votre entreprise, la couverture s'étend à votre raison sociale sans prime supplémentaire.

La couverture étend votre responsabilité civile professionnelle individuelle et votre responsabilité civile générale à l'entité commerciale. Veuillez noter que la couverture doit être souscrite par une seule personne au nom des propriétaires de l'entreprise et/ou de l'entité commerciale. Limite partagée avec la responsabilité civile professionnelle individuelle et la responsabilité civile générale.

Souhaitez-vous souscrire l'assurance-responsabilité professionnelle pour les entités juridiques? ☐ Oui ☐ Non  
Si oui, veuillez remplir les champs ci-dessous.

### Entreprise de travail social uniquement

| Employés/entrepreneurs | Limite                                                  | Coût annuel                         |
|------------------------|---------------------------------------------------------|-------------------------------------|
| Vous seul              | Partagé avec l'assurance responsabilité professionnelle | <input type="checkbox"/> Sans frais |
| 1 à 3                  | Partagé avec l'assurance responsabilité professionnelle | <input type="checkbox"/> 253 \$     |
| 4 à 6                  | Partagé avec l'assurance responsabilité professionnelle | <input type="checkbox"/> 427 \$     |
| 7 à 9                  | Partagé avec l'assurance responsabilité professionnelle | <input type="checkbox"/> 625 \$     |
| Plus de 9              | Partagé avec l'assurance responsabilité professionnelle | <input type="checkbox"/> Référence  |

### Entreprise multidisciplinaire

| Employés/entrepreneurs | Limite                                                  | Coût annuel                         |
|------------------------|---------------------------------------------------------|-------------------------------------|
| Vous seul              | Partagé avec l'assurance responsabilité professionnelle | <input type="checkbox"/> Sans frais |
| 1 à 3                  | Partagé avec l'assurance responsabilité professionnelle | <input type="checkbox"/> 365 \$     |
| 4 à 6                  | Partagé avec l'assurance responsabilité professionnelle | <input type="checkbox"/> 540 \$     |
| 7 à 9                  | Partagé avec l'assurance responsabilité professionnelle | <input type="checkbox"/> 725 \$     |
| Plus de 9              | Partagé avec l'assurance responsabilité professionnelle | <input type="checkbox"/> Référence  |

Si l'option entreprise multidisciplinaire est sélectionnée, veuillez consulter la liste de disciplines ci-dessous :

- Consultants en sommeil
- Conseillers en développement de l'enfant
- Psychologues
- Médiation familiale
- Psychothérapeutes
- Infirmières praticiennes
- Ergothérapeutes
- Conseillers/thérapeutes
- Art-thérapie
- Enseignants/éducateurs de la petite enfance
- Accompagnateur personnel/accompagnateur en matière de santé et de bien-être
- Intervenants en services de soutien aux pairs
- Thérapeute d'action

Est-ce que vous ou votre entreprise fournissez des services en dehors des disciplines mentionnées ci-dessus? ☐ Oui ☐ Non

Si oui, veuillez indiquer ci-dessous la discipline du personnel que vous employez ou auquel vous faites appel :

Combien de professionnels employez-vous et/ou à combien de professionnels contractuels faites-vous appel? :

- ☐ Vous-même uniquement ☐ 1 à 3 ☐ 4 à 6  
☐ 7 à 9 ☐ Plus de 9

Chaque professionnel fournissant des services pour ou au nom de votre entreprise doit souscrire sa propre assurance responsabilité professionnelle. Veuillez confirmer que vous comprenez et acceptez les conditions de couverture. ☐

## Cybersécurité et atteinte à la vie privée

La cyber-responsabilité reste un domaine de risque en constante évolution. Vous avez accès à une politique complète de responsabilité civile en matière de cybersécurité et de protection de la vie privée pour vous protéger contre les réclamations découlant du vol, de la perte ou de la divulgation non autorisée d'informations identifiables, qui comprend une couverture de première et de tierce partie et des services d'intervention en cas de violation de la vie privée.

Cette police est conçue pour fournir une protection contre le risque lié à la détention de quantités de plus en plus importantes de données personnelles identifiables de clients, d'employés et d'autres personnes, et pour atténuer l'atteinte à la réputation résultant d'une violation de la sécurité des données.

### Intervention en cas d'atteinte à la vie privée

|                                                                 |                                           |
|-----------------------------------------------------------------|-------------------------------------------|
| Coûts supplémentaires liés à la réponse en cas d'atteinte       | 500 000 \$                                |
| Juridique, médico-légal et relations publiques/gestion de crise | 250 000 \$                                |
| Personnes informées                                             | 5 000 ( individuel), 100 000 (entreprise) |

**Limite de la responsabilité globale** 1 000 000 \$

### Dommages subis par l'assuré

|                                                                             |            |
|-----------------------------------------------------------------------------|------------|
| Perte d'exploitation - résultant d'une violation de la sécurité des données | 100 000 \$ |
| Perte due à un acte de cyberextorsion                                       | 500 000 \$ |
| Coûts de récupération des données                                           | 100 000 \$ |

**Responsabilité**

|                                                  |              |
|--------------------------------------------------|--------------|
| Responsabilité relative aux données et au réseau | 1 000 000 \$ |
| Frais de défense et sanctions réglementaires     | 1 000 000 \$ |
| Obligations et coûts liés aux cartes de paiement | 1 000 000 \$ |
| Responsabilité visant les médias                 | 1 000 000 \$ |

**Criminalité informatique**

|                               |                                                                |
|-------------------------------|----------------------------------------------------------------|
| Instructions frauduleuses *   | Disponible pour une prime supplémentaire                       |
| Fraude par transfert de fonds | Inclus avec la protection contre les instructions frauduleuses |
| Fraude aux télécommunications | 100 000 \$                                                     |

**Récompense en cas d'acte criminel**

|                                   |           |
|-----------------------------------|-----------|
| Récompense en cas d'acte criminel | 50 000 \$ |
|-----------------------------------|-----------|

**Réparation de matériel informatique**

Inclus

**Franchises**

|                     |          |
|---------------------|----------|
| Chaque incident     | 1 000 \$ |
| Personnes informées | 100      |

Souhaitez-vous souscrire une couverture de la responsabilité civile en matière de cybersécurité et de protection de la vie privée?  
Si oui, veuillez sélectionner une option ci-dessous.

☐ Oui ☐ Non

| Revenu brut                                           | Prime annuelle                     |
|-------------------------------------------------------|------------------------------------|
| Praticiens individuels                                | <input type="checkbox"/> 121 \$    |
| Entreprises et employés - 0 à 500 000 \$              | <input type="checkbox"/> 675 \$    |
| Entreprises et employés - 500 001 \$ à 1 000 000 \$   | <input type="checkbox"/> 1 023 \$  |
| Entreprises et employés - 1 000 001 \$ à 1 500 000 \$ | <input type="checkbox"/> 1 284 \$  |
| Entreprises et employés - 1 500 001 \$ à 2 000 000 \$ | <input type="checkbox"/> 1 578 \$  |
| Entreprises et employés - 2 000 001 \$ à 2 500 000 \$ | <input type="checkbox"/> 1 776 \$  |
| Entreprises et employés - 2 500 001 \$ à 3 000 000 \$ | <input type="checkbox"/> 1 873 \$  |
| Entreprises et employés - 3 000 001 \$ à 3 500 000 \$ | <input type="checkbox"/> 2 017 \$  |
| Entreprises et employés - 3 500 001 \$ à 4 000 000 \$ | <input type="checkbox"/> 2 159 \$  |
| Entreprises et employés - 4 000 001 \$ à 4 500 000 \$ | <input type="checkbox"/> 2 298 \$  |
| Entreprises et employés - 4 500 001 \$ à 5 000 000 \$ | <input type="checkbox"/> 2 434 \$  |
| Entreprises et employés - Au-dessus de 5 000 001 \$   | <input type="checkbox"/> Référence |

Une réclamation ou un procès concernant le cyberspace a-t-il été intenté contre vous/votre entreprise, ou une telle réclamation est-elle actuellement en cours contre vous/votre entreprise?  
Si oui, veuillez fournir des détails.

☐ Oui ☐ Non

Avez-vous connaissance de faits, de circonstances ou de situations qui pourraient raisonnablement donner lieu à une réclamation contre vous/votre entreprise?  
Si oui, veuillez fournir des détails.

☐ Oui ☐ Non

Avez-vous/votre entreprise a-t-elle déjà été victime d'une violation de la cybersécurité/atteinte à la vie privée et/ou d'un incident de sécurité du réseau dans le passé, ou une telle plainte a-t-elle été déposée contre vous/votre entreprise?  
Si oui, veuillez fournir des détails.

☐ Oui ☐ Non

### Énoncé des faits, y compris les conditions préalables

Les éléments suivants constituent d'importantes stratégies d'atténuation des risques et sont exigés par l'assureur pour que la couverture soit garantie. Veuillez confirmer l'exactitude de ce qui suit :

TOUS LES ÉLÉMENTS CI-DESSOUS CONSTITUENT UNE CONDITION PRÉALABLE POUR BÉNÉFICIER D'UNE GARANTIE AU TITRE DE LA PRÉSENTE POLICE. SI L'UN DES ÉNONCÉS CI-DESSOUS N'EST PAS RESPECTÉ, LA PRÉSENTE POLICE NE PRÉVOIT AUCUNE GARANTIE POUR LES DOMMAGES, LES FRAIS DE RÉCLAMATION, LES PÉNALITÉS, LES SERVICES D'INTERVENTION EN CAS D'ATTEINTE À LA VIE PRIVÉE, LES FRAIS ET LES COÛTS DES AMENDES EN LIEN AVEC LA NORME PCI, LES PERTES LIÉES À LA CYBEREXTORSION, LES PERTES LIÉES À LA PROTECTION DES DONNÉES, LES PERTES LIÉES À L'INTERRUPTION DES ACTIVITÉS.

Veuillez confirmer l'exactitude de ce qui suit :

Je mets/mon entreprise met en œuvre des mesures de contrôle des pertes telles que : un logiciel antivirus, un pare-feu et l'installation régulière de correctifs logiciels.

Je sauvegarde/mon entreprise sauvegarde régulièrement des données de nature délicate dans un endroit séparé qui ne serait pas affecté par un problème survenant dans notre environnement réel.

J'utilise (ou mon entreprise utilise) l'authentification multi-facteurs (AMF) pour les services basés sur l'infonuagique (tels que l'accès aux comptes de messagerie basés sur l'infonuagique) et pour tous les accès à distance à votre réseau ; ou si non, j'utilise (ou mon entreprise utilise) Jane, Clinicmaster, owl practice ou Practiceperfect.

Pour les systèmes qui disposent uniquement d'un réseau sur site : je/ma société n'autorise l'accès à distance à notre environnement qu'au moyen d'un réseau privé virtuel (RPV). Remarque : cela ne s'applique pas si vos systèmes sont entièrement infonuagiques.

Je confirme que les déclarations ci-dessus sont vraies et exactes. ☐

Je confirme également ce qui suit :

Au moins une fois par an, je participe ou mon entreprise participe à une formation de sensibilisation à la cybersécurité, y compris à la lutte contre l'hameçonnage. Pour les entreprises, cette formation s'adresse à toutes les

personnes qui ont accès au réseau de l'organisation ou à des données confidentielles/personnelles. Des ressources sont disponibles sur le site [www. pensezcybersecurite.gc.ca/fr](http://www.pensezcybersecurite.gc.ca/fr). **Vous n'êtes pas tenu de fournir une preuve à BMS..**

Je confirme que la déclaration ci-dessus est véridique et exacte. ☐

**\*Garantie supplémentaire disponible**

Si vous/votre entreprise virez des fonds, BMS vous recommande d'envisager d'ajouter une garantie contre les instructions frauduleuses/virements de fonds.

**L'assurance contre la fraude** prévoit un montant de garantie pouvant atteindre 100 000 \$ pour les réclamations résultant directement du fait que vous ou votre entreprise assurée avez viré, payé ou livré des fonds ou des valeurs à la suite d'une fraude au président (c. à d. un ordre de virement frauduleux par écrit, fourni par voie électronique [y compris par courriel ou par Internet] ou par téléphone, transmis par une personne prétendant être un fournisseur, un client ou un employé autorisé, et qui a pour but d'induire en erreur un Assuré par la présentation inexacte d'un fait important sur lequel cet Assuré peut se fier de bonne foi).

**Fraude par transfert de fonds** est désigné la perte de fonds ou de valeurs contenues dans un compte de virement d'une institution financière résultant d'un ordre de virement frauduleux transmis par un tiers à une institution financière ordonnant à celle-ci de virer, payer ou livrer des fonds ou des valeurs à partir de tout compte détenu par l'organisation assurée auprès de cette institution sans que l'organisation assurée n'en ait eu connaissance ou n'y ait consenti.

Limite de 25 000 \$ **pour 230 \$/an**

Limite de 100 000 \$ **à partir de 335 \$/an**

Souhaitez-vous que BMS vous contacte au sujet d'un devis pour la couverture des instructions frauduleuses?

☐ Oui ☐ Non

Si oui, un questionnaire supplémentaire doit être rempli et vous sera envoyé séparément.

## Cyberprotection des personnes et des familles (Non disponible pour les membres au Québec)

La protection de vos données personnelles en ligne est plus importante que jamais!

- ✓ Accès aux professionnels de la cybersécurité
- ✓ Couverture des frais de cyberintimidation et d'extorsion
- ✓ Protection contre la fraude en ligne
- ✓ Recouvrement de l'usurpation d'identité
- ✓ Surveillance du crédit
- ✓ Portefeuille perdu
- ✓ Surveillance des médias sociaux et du Dark Web
- ✓ Coûts de restauration

Veuillez noter que tous les documents connexes, y compris le libellé de la police, sont rédigés en anglais uniquement.

Souhaitez-vous acheter la cyberprotection des personnes et des familles?

☐ Oui ☐ Non

Si oui, veuillez compléter la section ci-dessous.

| Chaque réclamation / Limite agrégée | Coût                           |
|-------------------------------------|--------------------------------|
| 10 000 \$                           | <input type="checkbox"/> 60 \$ |
| 25 000 \$                           | <input type="checkbox"/> 75 \$ |

Avez-vous déjà déclaré un sinistre ou un incident cyber dans le cadre de cette police?  
Si oui, veuillez fournir des détails.

☐ Oui ☐ Non

### Conditions générales d'utilisation

Ces informations ont pour but de donner un aperçu de certaines des conditions de la police d'assurance de la famille cybernétique. Veuillez lire attentivement votre police. La couverture fournie par l'assureur est soumise aux modalités, aux conditions, aux exclusions, aux avenants, aux lois applicables et/ou aux autres termes de la police.

Cette assurance offre une couverture cybernétique sur une base personnelle et exclut tout travail, engagement professionnel ou activité commerciale.

Cette assurance est fournie uniquement à l'assuré désigné (personne physique) figurant sur le certificat d'assurance et à sa famille telle que définie dans la police. La couverture n'est pas accordée à l'entreprise, aux employés ou aux membres de la famille des employés de l'assuré.

Cette assurance contient une condition d'entretien du système qui exige de :

- Fournir et de maintenir une licence pour un logiciel antivirus et de s'assurer que ce logiciel est actif et utilisé sur l'ordinateur domestique de l'assuré.
- D'effectuer et d'installer toutes les mises à jour et tous les correctifs logiciels disponibles dès que possible, soit (a) dans le cas d'un nouvel ordinateur domestique, dès que possible, mais en aucun cas plus de 48 heures après la première connexion de l'ordinateur domestique à l'Internet, et (b) dans tous les autres cas, en aucun cas plus de quinze jours après que les mises à jour ou les correctifs ont été rendus disponibles.
- De fournir et de faire fonctionner un système de sauvegarde des données à intervalles appropriés, y compris, sans s'y limiter, d'effectuer une sauvegarde complète de l'ordinateur personnel au moins une fois par mois.
- L'assuré désigné est tenu d'informer l'assureur de tout incident dans les 30 jours. En cas de perte ou de réclamation, la détermination de la couverture dépendra des faits et des circonstances de l'incident, du langage spécifique, des modalités et des conditions de la police émise et de la loi applicable.
- L'assureur peut faire appel à un prestataire de services tiers pour exécuter un ou plusieurs des services qu'il est tenu de fournir en vertu des polices.

### Assurance responsabilité civile en matière de pratiques d'emploi

Avez-vous des employés occupant des postes administratifs et/ou professionnels? Votre clinique retient-elle les services d'entrepreneurs indépendants, de bénévoles ou d'étudiants? Cette assurance est destinée aux propriétaires d'entreprise et vise à offrir une protection contre les allégations de violation des pratiques d'emploi, y compris les congédiements injustifiés, la discrimination, le harcèlement en milieu de travail et d'autres allégations liées à l'emploi.

Recommandé pour les propriétaires d'entreprise ayant des employés, des entrepreneurs, des bénévoles ou des étudiants.

Vous souhaitez acheter une assurance responsabilité des pratiques d'emploi? ☐ Oui ☐ Non  
Si oui, veuillez sélectionner une option ci-dessous.

|          | Limite       | Franchise | Prime annuelle pour un maximum de 25 employés |
|----------|--------------|-----------|-----------------------------------------------|
| Option 1 | 100 000 \$   | 1 000 \$  | <input type="checkbox"/> 270 \$               |
| Option 2 | 250 000 \$   | 1 000 \$  | <input type="checkbox"/> 373 \$               |
| Option 3 | 500 000 \$   | 1 000 \$  | <input type="checkbox"/> 394 \$               |
| Option 4 | 1 000 000 \$ | 1 000 \$  | <input type="checkbox"/> 514 \$               |

Nombre total d'employés (professionnels) : \_\_\_\_\_

Nombre total de membres du personnel administratif (y compris les étudiants travaillant sous supervision) : \_\_\_\_\_

Nombre total de membres du personnel sous contrat (professionnels) : \_\_\_\_\_

Une proposition d'assurance semblable a-t-elle déjà été refusée ou annulée, ou le renouvellement d'une telle assurance a-t-il déjà été refusé? ☐ Oui ☐ Non  
Si oui, veuillez fournir des détails.

Avez-vous connaissance de faits, de circonstances ou de situations qui pourraient raisonnablement donner lieu à une réclamation contre vous/votre entreprise? ☐ Oui ☐ Non  
Si oui, veuillez fournir des détails.

Y a-t-il déjà eu ou y a-t-il actuellement des réclamations contre votre entreprise, ou contre tout administrateur, dirigeant ou employé passé ou présent de votre entreprise?

Impliquant le droit du travail? ☐ Oui ☐ Non  
Si oui, veuillez fournir des détails.

Discrimination non liée à l'emploi ou harcèlement sexuel? ☐ Oui ☐ Non  
Si oui, veuillez fournir des détails.

Au cours des 12 derniers mois, l'entreprise a-t-elle connu un changement dans le contrôle de la propriété de l'entreprise? ☐ Oui ☐ Non  
Si oui, veuillez fournir des détails.

Votre entreprise dispose-t-elle d'un conseil d'administration, d'une équipe de direction ou d'autres personnes qui prennent des décisions stratégiques au nom de l'organisation? ☐ Oui ☐ Non  
Si oui, votre équipe de direction peut être exposée à une responsabilité personnelle liée à ses décisions de gestion.

L'assurance responsabilité civile des administrateurs et dirigeants est recommandée pour toute organisation dans laquelle des personnes détiennent un pouvoir décisionnel. Elle protège à la fois l'organisation et ses dirigeants personnellement contre les conséquences financières des réclamations alléguant une mauvaise gestion financière, un manquement à l'obligation fiduciaire, des violations de conformité, etc.

Souhaitez-vous que BMS vous contacte pour obtenir un devis d'assurance responsabilité civile administrateurs et dirigeants? Si oui, une demande supplémentaire doit être complétée et vous sera envoyée séparément. Veuillez indiquer votre type d'entreprise : ☐ Oui ☐ Non

☐ Entreprise à but lucratif ☐ Entreprise à but non lucratif

## Le forfait de services juridiques

Les membres ont accès à une gamme complète de services juridiques, qui comprend :

### Ligne d'assistance juridique illimitée

Accès illimité à la ligne d'assistance juridique. Les avocats du service d'assistance téléphonique fournissent des informations juridiques générales et une assistance pour toute question juridique. Veuillez noter que l'avocat ne donnera pas de conseils sur votre protection, ne prendra pas de décision concernant une demande d'indemnisation et n'examinera pas les documents.

### Centre de documentation juridique

Accès illimité à une bibliothèque en ligne de documents juridiques, tous rédigés par des avocats, sous forme de modèles commentés et personnalisables. Parmi les exemples de modèles, citons les testaments et les procurations, les contrats de travail, les ententes de service, etc. Les documents sont basés sur les lois canadiennes et les meilleures pratiques juridiques. Ils peuvent être téléchargés et enregistrés en toute sécurité pour être consultés ou réutilisés ultérieurement.

### Examen de documents juridiques

Accès à des avocats pour examiner un document juridique simple et vous vous fournira une copie annotée du document accompagnée de ses notes. Cela vous aidera à comprendre les répercussions générales que le document peut avoir sur vous.

### Rédaction de lettres juridiques simples

Accès à des avocats qui rédigera une lettre juridique simple que vous pourrez envoyer. Ce service est destiné à vous aider à rédiger des documents simples, tels qu'une mise en demeure, une lettre de plainte, une lettre d'autorisation de voyage pour un enfant, une lettre de démission ou une lettre d'avertissement à un employé.

### Service de soutien émotionnel

Accès à un soutien émotionnel grâce auquel vous pourrez parler dans la plus stricte confidentialité avec un conseiller professionnel de tout problème professionnel ou personnel qui pourrait vous affecter. Pour les petites entreprises, ce service est également proposé aux employés.

### Soutien en cas de vol d'identité

Les experts en vol d'identité vous fourniront une aide générale et des conseils de prévention en matière de vol d'identité et la façon de vous protéger. Si vous pensez avoir été victime d'une usurpation d'identité, ce service peut



également vous fournir l'assistance directe d'un expert en restauration de l'identité pour vous aider à rétablir votre identité.

#### Assistance en matière de ressources humaines

Accès à une assistance en matière de ressources humaines qui vous permet de parler à un professionnel des ressources humaines, lequel peut vous fournir des informations sur les questions de ressources humaines qui ont une incidence sur votre entreprise.

**Coût annuel 39 \$**

Souhaitez-vous souscrire l'assurance assistance juridique?

☐ Oui ☐ Non

**Remarque : si vous souscrivez une assurance juridique, certains éléments de l'assurance services juridiques sont automatiquement inclus dans les solutions d'assurance juridique pour les particuliers et les entreprises.**

### Solutions d'assurance des frais juridiques

Les affaires juridiques personnelles et/ou professionnelles peuvent survenir à tout moment et peuvent être coûteuses.

**L'assurance juridique pour les particuliers** offre :

- Le forfait de services juridiques (comme indiqué ci-dessus, mais l'assistance en matière de ressources humaines n'est pas incluse)
- Assurance couvrant les frais de justice et les dépenses liées à la résolution d'un certain nombre de litiges, notamment:
  - Poursuite ou défense d'une action en justice relative à la vente ou à l'achat de biens ou à l'obtention de services. En outre, couvre les litiges avec une société de crédit-bail pour le montant dû si un véhicule automobile loué est déclaré perte totale par l'assureur automobile;
  - Poursuite ou défense d'un litige relatif à un contrat de location résidentielle que vous avez conclu pour louer votre résidence principale (le délai d'attente de 90 jours s'applique à compter de la date de prise d'effet de la première police d'assurance détenue);
  - Défense en cas de révocation ou de suspension de votre permis de conduire;
  - Défense en cas d'enquête criminelle ou de poursuites découlant de votre travail en tant qu'employé, ou contre des poursuites pour une infraction au Code de la route ou une infraction relative à la conduite d'un véhicule automobile;
  - Poursuite d'une action en justice en cas d'intrusion, de nuisance publique ou de dommages matériels causés par un tiers à des biens personnels;
  - Poursuite d'une action en justice à la suite d'un accident ayant entraîné un décès, une maladie ou une blessure grave;
  - Réponse à un contrôle fiscal ou appel d'une décision de l'Agence du revenu du Canada (ARC).

Souhaitez-vous souscrire la solution d'assurance juridique pour les particuliers?

☐ Oui ☐ Non

Si oui, veuillez sélectionner une option et remplir les champs ci-dessous.

| Chaque réclamation / limite agrégée | Prime                           |
|-------------------------------------|---------------------------------|
| 25 000 \$/125 000 \$                | <input type="checkbox"/> 109 \$ |
| 50 000 \$/250 000 \$                | <input type="checkbox"/> 132 \$ |

Au cours des trois dernières années, est-ce que vous, votre conjoint ou vos enfants adultes vivant dans votre foyer avez :

|                                                                                                                            |                              |                              |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------|------------------------------|
| Entamé des poursuites judiciaires relatives à un contrat de consommation?                                                  | <input type="checkbox"/> Oui | <input type="checkbox"/> Non |
| Entamé des mesures juridiques à la suite d'une nuisance légale ou d'une intrusion sur votre terrain?                       | <input type="checkbox"/> Oui | <input type="checkbox"/> Non |
| Engagé une action en justice contre un tiers à la suite d'une blessure?                                                    | <input type="checkbox"/> Oui | <input type="checkbox"/> Non |
| Engagé une action en justice contre un médecin à la suite d'une négligence médicale qui vous a causé une blessure?         | <input type="checkbox"/> Oui | <input type="checkbox"/> Non |
| Déjà fait l'objet d'une vérification fiscale de l'ARC?                                                                     | <input type="checkbox"/> Oui | <input type="checkbox"/> Non |
| Déjà été interrogé par la police ou arrêté en relation avec une présumée infraction pénale?                                | <input type="checkbox"/> Oui | <input type="checkbox"/> Non |
| Été poursuivi pour discrimination présumée? Fait l'objet d'une procédure disciplinaire par un organisme de réglementation? | <input type="checkbox"/> Oui | <input type="checkbox"/> Non |
| Été victime d'un vol d'identité?                                                                                           | <input type="checkbox"/> Oui | <input type="checkbox"/> Non |

Si oui, veuillez fournir des détails.

#### L'assurance juridique pour les entreprises offre :

- Le forfait de services juridiques (comme indiqué ci-dessus, toutefois, l'assistance en cas de vol d'identité n'est pas incluse)
- L'assurance couvre les frais de justice liés à la résolution d'une série de litiges:
  - Défense en cas d'enquête ou de poursuites pénales ou en matière de santé et de sécurité au travail
  - Défense en cas de poursuites engagées à l'encontre d'un employé pour discrimination illégale
  - Défense contre une poursuite pour une infraction au Code de la route ou une infraction liée à la conduite d'un véhicule automobile;
  - Poursuite ou défense d'une action en justice en cas de poursuite relative à la vente ou à l'achat de biens ou à l'obtention de services. En outre, le recouvrement des sommes dues dans le cadre de la livraison de biens ou de services et les litiges relatifs aux locaux loués par une entreprise pour y exercer ses activités (un délai de carence de 90 jours s'applique à compter du début de la première police détenue);
  - Défense en cas de révocation, de suspension ou de non-renouvellement d'un permis d'exploitation ou d'une licence commerciale;
  - Poursuite d'une action en justice en cas d'intrusion, de nuisance publique ou si un tiers cause des dommages matériels aux biens de l'entreprise;
  - Poursuite d'une action en justice en raison d'un accident du travail survenu en dehors des locaux de

- l'entreprise;
- Réponse à un contrôle fiscal ou appel d'une décision de l'Agence du revenu du Canada (ARC).

### 50 000 \$ par réclamation / 250 000 \$ agrégé

Souhaitez-vous souscrire la solution d'assurance juridique pour les entreprises?  
Si oui, veuillez sélectionner une option et remplir les champs ci-dessous.

☐ Oui ☐ Non

| Chiffre d'affaires estimé au cours des 12 prochains mois | Premium                                    |
|----------------------------------------------------------|--------------------------------------------|
| 0 \$ à 150 000 \$                                        | <input type="checkbox"/> 168 \$            |
| 150 001 \$ à 250 000 \$                                  | <input type="checkbox"/> 266 \$            |
| 250 001 \$ à 500 000 \$                                  | <input type="checkbox"/> 433 \$            |
| 500 001 \$ à 1 000 000 \$                                | <input type="checkbox"/> 554 \$            |
| 1 000 001 \$ à 2 000 000 \$                              | <input type="checkbox"/> 977 \$            |
| 2 000 001 \$ à 3 000 000 \$                              | <input type="checkbox"/> 1 388 \$          |
| 3 000 001 \$ et plus                                     | <input type="checkbox"/> Référence requise |

Nombre total d'employés (temps plein et temps partiel) :

Au cours des trois dernières années, votre entreprise, vous, un administrateur ou un associé de l'entreprise a-t-il :

- Fait l'objet d'un contrôle fiscal? ☐ Oui ☐ Non
- Été impliqué dans un litige concernant le respect de la TPS, de l'impôt sur le revenu, de la TVP ou de la TVH ou des retenues sur la paie? ☐ Oui ☐ Non
- Été impliqué dans un différend concernant tout dommage, intrusion ou nuisance à l'égard des biens dont vous êtes responsable? ☐ Oui ☐ Non
- Été poursuivi par un tribunal pénal (à l'exclusion des infractions liées aux véhicules)? ☐ Oui ☐ Non
- Fait l'objet d'une action civile pour vol ou atteinte à la vie privée? ☐ Oui ☐ Non
- Été le destinataire d'un avis de modification, de suspension, de révocation ou de refus de renouvellement d'une licence obligatoire? ☐ Oui ☐ Non
- Été impliqué dans un litige contractuel? ☐ Oui ☐ Non

Si oui, veuillez fournir des détails.

Avez-vous tenté de recouvrer une créance non contestée au cours des 12 derniers mois, après avoir épuisé les procédures normales de recouvrement des créances anciennes? ☐ Oui ☐ Non  
Si oui, veuillez fournir des détails.

### Couverture accident 24 heures sur 24 (Non disponible pour les membres au Québec)

Cette couverture est destinée à vous fournir, à vous et à vos proches, une aide financière en cas d'accident entraînant des blessures ou le décès.

#### L'assurance accidents 24 heures sur 24 prévoit le versement d'une indemnité forfaitaire en cas d'accident :

- Une perte ou de décès à la suite d'un accident, et
- Lorsque l'incapacité résultant d'une blessure accidentelle entraîne une invalidité totale permanente.

#### La police prévoit également une couverture pour :

- Les frais de rapatriement, et
- Les frais de réadaptation (formation) si vous avez besoin d'une formation spéciale pour pouvoir exercer une autre activité professionnelle à la suite d'un accident assuré.

Souhaitez-vous souscrire l'assurance accident 24 heures sur 24? ☐ Oui ☐ Non  
Si oui, veuillez sélectionner une option ci-dessous.

| Couverture                      | Option 1                       | Option 2                       |
|---------------------------------|--------------------------------|--------------------------------|
| Décès et invalidité accidentels | 25 000 \$                      | 50 000 \$                      |
| Invalidité totale permanente    | 25 000 \$                      | 50 000 \$                      |
| Rapatriement                    | 5 000 \$                       | 5 000 \$                       |
| Réadaptation                    | 5 000 \$                       | 5 000 \$                       |
| Bénéfice de fracture            | 2 000 \$                       | 2 000 \$                       |
| Coût                            | <input type="checkbox"/> 42 \$ | <input type="checkbox"/> 70 \$ |

Pour souscrire l'assurance accidents 24 heures sur 24, vous devez être âgé de moins de soixante-dix (70) ans.

Veuillez confirmer votre date de naissance :

#### Assurance accident 24 heures sur 24 pour votre conjoint :

La couverture fournie correspond à 50 % des dépenses ci-dessus.

On entend par « **conjoint** » l'une ou l'autre, et une seule, des personnes correspondant à la définition ci-dessous :

- a. une personne âgée de moins de soixante-dix (70) ans qui est légalement mariée à la personne assurée et qui vit avec elle au Canada, ou
- b. une personne âgée de moins de soixante-dix (70) ans qui, immédiatement avant son décès,

- a. résidait avec la personne assurée pendant une période d'au moins un (1) an si la personne assurée n'avait pas de conjoint en droit.

| Couverture pour les conjoints | Si l'option 1 est sélectionnée | Si l'option 2 est sélectionnée |
|-------------------------------|--------------------------------|--------------------------------|
| Coût                          | 21 \$                          | 35 \$                          |

Souhaitez-vous souscrire l'assurance accident de 24 h pour votre conjoint?

☐ Oui ☐ Non

Veuillez inclure le nom de votre conjoint :

Pour souscrire, votre conjoint doit être âgé de moins de soixante-dix (70) ans.

Veuillez confirmer la date de naissance de votre conjoint :

### Assurance maladie grave (non disponible pour les membres du Québec)

Cette assurance permet de couvrir les frais liés à une maladie grave tels qu'un cancer, une crise cardiaque ou un accident vasculaire cérébral. Si on diagnostique chez vous l'une des 30 maladies couvertes, la police prévoit le versement d'une somme forfaitaire non imposable pouvant aller jusqu'à 50 000 \$, que vous pouvez utiliser selon vos besoins. Vous pouvez ainsi vous concentrer sur votre santé et votre bien-être sans vous soucier des charges financières.

Les maladies couvertes sont :

- Maladie d'Alzheimer/démence présénile
- Méningite bactérienne
- Tumeur cérébrale bénigne
- Cancer
- Coma
- Pontage coronarien
- Maladie de Creutzfeldt-Jakob
- Crise cardiaque
- Remplacement ou réparation d'une valve cardiaque
- Infection au VIH/SIDA à la suite d'une agression sexuelle, infection au VIH/SIDA par transfusion sanguine, VIH/SIDA (professions à haut risque)
- Insuffisance rénale
- Maladie des motoneurones
- Sclérose en plaques
- Chirurgie à cœur ouvert
- Paralyse/paraplégie
- Maladie de Parkinson
- Paralyse supranucléaire progressive
- Accident vasculaire cérébral
- Hypertension artérielle pulmonaire primitive
- Anémie causée par une altération de la moelle osseuse (anémie aplastique)

La police couvre également :

- Cécité
- Surdit 
- Perte de membres
- Perte de la parole
- Greffe d'un organe vital
- Blessure grave à la t te
- Br lures du troisi me degr 

| Couverture                                        | Options de limite      |
|---------------------------------------------------|------------------------|
| Paie ment forfaitaire pour les maladies couvertes | 25 000 \$ ou 50 000 \$ |

Souhaitez-vous souscrire l'assurance maladie grave?  
Si oui, veuillez remplir la section ci-dessous.

☐ Oui ☐ Non

### Attestation

**Pour être admissible à l'assurance maladie grave, vous devez être en mesure d'attester ce qui suit :**

Aucune proposition d'assurance-vie, d'assurance-invalidité ou d'assurance maladie grave ne m'a été refusée;

Je ne souffre d'aucune maladie pour laquelle une hospitalisation, des tests complémentaires, des examens ou une intervention chirurgicale ont été conseillés ou n'ont pas encore été effectués, ou pour laquelle j'attends toujours les résultats;

Je ne suis au courant d'aucun symptôme ou d'aucune affection pour lesquels je n'ai pas encore consulté de médecin ou reçu de traitement;

Je n'ai pas reçu ou réclamé de prestations ou une pension pour maladie ou invalidité;

Aucun de mes parents naturels, frères ou sœurs, avant l'âge de 65 ans, n'a jamais subi de pontage, ni souffert de l'une des affections suivantes : crise cardiaque, angine ou tout autre problème cardiaque, accident vasculaire cérébral, maladie kystique des reins, diabète, cancer, maladie d'Alzheimer, maladie de Parkinson, sclérose en plaques, sclérose latérale amyotrophique (SLA), chorée de Huntington, trouble nerveux ou mental, ou toute autre maladie héréditaire.

Je déclare que les déclarations ci-dessus sont vraies et exactes. ☐

| Tranche d'âge | Limite de 25 000 \$<br>Non-fumeur       | Limite de 25 000 \$<br>Fumeur           | Limite de 50 000 \$<br>Non-fumeur       | Limite de 50 000 \$<br>Fumeur           |
|---------------|-----------------------------------------|-----------------------------------------|-----------------------------------------|-----------------------------------------|
| 18-29         | <input type="checkbox"/> 44,50 \$       | <input type="checkbox"/> 50,49 \$       | <input type="checkbox"/> 76 \$          | <input type="checkbox"/> 87,97 \$       |
| 30-39         | <input type="checkbox"/> 72,75 \$       | <input type="checkbox"/> 95,46 \$       | <input type="checkbox"/> 132,50 \$      | <input type="checkbox"/> 177,91 \$      |
| 40-49         | <input type="checkbox"/> 146,25 \$      | <input type="checkbox"/> 227,53 \$      | <input type="checkbox"/> 279,50 \$      | <input type="checkbox"/> 442,07 \$      |
| 50-59         | <input type="checkbox"/> 326 \$         | <input type="checkbox"/> 545,10 \$      | <input type="checkbox"/> 639 \$         | <input type="checkbox"/> 1 077,20 \$    |
| 60-64         | <input type="checkbox"/> 605,25 \$      | <input type="checkbox"/> 990,21 \$      | <input type="checkbox"/> 1 197,50 \$    | <input type="checkbox"/> 1 967,43 \$    |
| 65+           | <input type="checkbox"/> Non disponible | <input type="checkbox"/> Non disponible | <input type="checkbox"/> Non disponible | <input type="checkbox"/> Non disponible |

Au cours des 12 derniers mois, avez-vous consommé, sous quelque forme que ce soit, du tabac, de la nicotine ou du cannabis mélangé à du tabac? ☐ Oui ☐ Non

Veuillez confirmer votre date de naissance :

## Frais juridiques pour les audits d'assurance

Travaillez-vous avec des clients qui ont accès à la couverture de vos services de travail social dans le cadre de leur régime d'assurance maladie complémentaire? Dans l'affirmative, vous pourriez envisager de souscrire un contrat de frais juridiques pour les audits d'assurance.

Même le professionnel le plus diligent peut faire l'objet d'une enquête, d'une demande de renseignements ou d'un audit de la part d'une compagnie d'assurance ou d'un fournisseur de prestations.

Vous pouvez obtenir jusqu'à 25 000 \$ par réclamation et 125 000 \$ par an pour couvrir les frais juridiques liés à une enquête, une demande de renseignements ou un audit d'une compagnie d'assurance ou d'un fournisseur de prestations en rapport avec vos services professionnels.

**Coût annuel : 45 \$**

Souhaitez-vous acheter frais juridiques pour les audits d'assurance?

☐ Oui ☐ Non

### Déclaration et garantie

Le soussigné déclare :

Je déclare qu'au cours des cinq dernières années, aucun assureur n'a annulé, refusé ou refusé de me/nous délivrer une quelconque forme d'assurance responsabilité civile et que la présente demande divulgue les risques connus à la date de la présente demande. Je déclare que les déclarations faites ici sont vraies et exactes à tous les égards, et je demande, par la présente, un contrat d'assurance qui doit reposer sur la véracité des dites déclarations.

L'envoi de ce formulaire n'engage pas la partie proposante ou la société à souscrire l'assurance, mais il est convenu que ce formulaire sera la base du contrat si une police est émise.

La prime d'assurance est entièrement prélevée et n'est pas remboursable.

Signé par :

Poste :

Date:

### Offre de Psychology Today!

Les membres de l'ACTS qui souscrivent une assurance par l'intermédiaire du programme d'assurance BMS peuvent bénéficier d'une première inscription gratuite de six mois dans le Psychology Today's Therapy Directory - d'une valeur de 210 \$. **L'accès à Psychology Today sera envoyé avec votre certificat d'assurance.**

### Divulgarion des frais (tous les produits disponibles sont énumérés ci-dessous, quelle que soit la sélection)

| Ligne de couverture                       | Prime       | Commission<br>(incluse dans la prime) | Frais |
|-------------------------------------------|-------------|---------------------------------------|-------|
| Plan 1 & 2                                | Par demande | 25%                                   | Néant |
| Cybersécurité et atteinte à la vie privée | Par demande | 25%                                   | Néant |

|                                                                         |             |       |                                          |
|-------------------------------------------------------------------------|-------------|-------|------------------------------------------|
| Cyberprotection des personnes et des familles<br>10 000 \$<br>25 000 \$ | Par demande | 22.5% | 10,08 \$ / 9,45 \$<br>10,86 \$ / 9,45 \$ |
| Assurance responsabilité civile en matière de<br>pratiques d'emploi     | Par demande | 25%   | Néant                                    |
| Assurance frais juridiques des particuliers                             | Par demande | 20%   | Néant                                    |
| Assurance frais juridiques d'entreprise                                 | Par demande | 20%   | Néant                                    |
| Couverture accident 24 heures sur 24                                    | Par demande | 15%   | 10 \$ / 15 \$                            |
| Assurance maladie grave                                                 | Par demande | 15%   | 13 \$                                    |
| Frais juridiques pour les audits d'assurance                            | Par demande | 20%   | 15 \$                                    |

Pour plus d'informations sur la rémunération des courtiers, veuillez cliquer [ici](#).

## Informations sur le paiement

Les taxes applicables seront ajoutées au besoin. Tous les chèques doivent être libellés à l'ordre de BMS Canada Services de Risque Ltée, ou remplir le formulaire d'autorisation de carte de crédit ci-dessous.

|                   |          |
|-------------------|----------|
| Sous-total        | \$       |
| Frais de service* | 25,00 \$ |
| Taxe              | \$       |
| Total joint       | \$       |

\* **Veuillez noter** : les frais de service ne s'appliquent pas si vous achetez UNIQUEMENT le forfait responsabilité professionnelle/ responsabilité civile générale/biens.

## Autorisation de débit de la carte de crédit

|                                         |                     |                    |
|-----------------------------------------|---------------------|--------------------|
| N° de compte VISA, AMEX ou MasterCard : | Date d'expiration : | Code de sécurité : |
| Nom du titulaire de la carte :          | Signature :         |                    |

**BMS Canada Services de Risque Ltée (BMS)**  
979 rue Bank, bureau 200  
Ottawa, ON K1S 5K5

Sans frais : 1-844-583-7747  
Télécopie : 613-701-4234  
Courriel : [casw.insurance@bmsgroup.com](mailto:casw.insurance@bmsgroup.com)